

Méthodologie

Responsabilité civile



Laurence Petoud – Référente juridique
CAS Droits des patients & santé publique

18 janvier 2026



TABLE DES MATIERES



I.

(a)

1. Identification du problème

Définir clairement la situation juridique.

Identifier les parties impliquées (patient, médecin, hôpital, assurance).

Déterminer la nature du litige (responsabilité civile, pénale, administrative).

2. Analyse des faits

Recueillir les éléments factuels (dossier médical, témoignages, expertises).

Vérifier la chronologie des événements.

Identifier les éventuelles erreurs ou manquements.

3. Cadre juridique applicable

Identifier les articles de loi pertinents (Code des obligations, Loi sur la santé, Code pénal).

Vérifier la jurisprudence existante ([résumés d'arrêts sur la responsabilité médicale](#)).

Prendre en compte les réglementations cantonales et fédérales.

4. Évaluation de la responsabilité

Déterminer si une faute médicale a été commise ([aspects juridiques des erreurs médicales](#)).

Vérifier le consentement éclairé du patient.

Évaluer le lien de causalité entre l'acte médical et le dommage.

5. Solutions et recours possibles

Identifier les voies de recours (civil, pénal, administratif).

Évaluer les options de réparation (indemnisation, sanctions disciplinaires).

Proposer des mesures préventives pour éviter des cas similaires.

6. Conclusion et recommandations

Synthétiser les points clés du cas.

Proposer une analyse critique et des pistes d'amélioration.

Adapter la méthodologie en fonction des évolutions législatives et jurisprudentielles.



Guide pratique : Responsabilité des hôpitaux privés en Suisse

1. Introduction

Les hôpitaux privés en Suisse sont soumis au **droit privé**, contrairement aux hôpitaux publics qui relèvent du **droit public cantonal**. Leur responsabilité peut être engagée en matière **civile, pénale, administrative** et **déontologique**.

2. Responsabilité civile

Fondements juridiques

- **Contrat de soins** : Art. **394ss CO** (obligation de moyens).
- **Responsabilité extracontractuelle** : Art. **41ss CO** (acte illicite).
- **Responsabilité de l'employeur** : Art. **55 CO** (responsabilité des auxiliaires).

Cas de mise en cause

- Erreur médicale commise par un médecin employé.
- Mauvaise organisation hospitalière ayant causé un préjudice.
- Défaut d'information du patient entraînant un dommage.

Sanctions

- Indemnisation du patient.
- Réparation des dommages matériels et moraux.

3. Responsabilité pénale

Fondements juridiques

- **Homicide ou lésions corporelles par négligence** : Art. **117 et 125 CPS**.
- **Violation du secret médical** : Art. **321 CPS**.
- **Faux certificat médical** : Art. **318 CPS**.

Cas de mise en cause

- Prescription erronée entraînant des complications graves.
- Non-respect des normes de sécurité sanitaire.
- Falsification de documents médicaux.

Sanctions

- Amendes.
- Peine de prison.
- Retrait du droit de pratique.

4. Responsabilité administrative

Fondements juridiques

- Surveillance par les **autorités cantonales**.
- Application des **normes sanitaires et hospitalières**.

Cas de mise en cause

- Non-respect des normes d'hygiène.
- Défaut de formation du personnel médical.
- Manquement aux obligations légales de gestion hospitalière.

Sanctions

- Avertissement.
- Amende.
- Suspension temporaire ou définitive de l'établissement.

5. Responsabilité déontologique

Fondements juridiques

- Encadrée par la **FMH** et les **associations cantonales de médecine**.

Cas de mise en cause

- Violation des règles éthiques et professionnelles.
- Manquement au devoir d'information et de transparence.
- Conflits d'intérêts non déclarés.

Sanctions

- Blâme.
- Retrait du titre FMH.



- Exclusion des associations médicales.

6. Consentement éclairé et devoir d'information

Fondements juridiques

- Art. **28 al. 2 CC** (atteinte à l'intégrité corporelle).
- Art. **394 CO** (obligation d'information du médecin).

Cas de mise en cause

- Intervention réalisée sans consentement explicite.
- Information insuffisante sur les risques médicaux.
- Consentement obtenu sous pression ou sans alternatives proposées.

Sanctions

- Annulation de l'acte médical.
- Indemnisation du patient.
- Sanctions disciplinaires contre le médecin.

7. Recours et procédures

Voies de recours

- **Recours civil** : Tribunal civil pour les litiges contractuels.
- **Recours pénal** : Tribunal pénal en cas d'infraction.
- **Recours administratif** : Autorités cantonales pour les sanctions réglementaires.
- **Recours déontologique** : FMH et associations médicales.

Démarches

1. **Collecte des preuves** (dossier médical, témoignages, expertises).
2. **Consultation juridique** (avocat spécialisé en droit médical).
3. **Dépôt de plainte** auprès de l'autorité compétente.
4. **Suivi du dossier** et éventuelle médiation.